

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 10 OCTOBRE 2022
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2022-117

OBJET : Approbation de la convention de financement pour une mission de réalisation d'un « plan guide » d'orientations, de programmation économique, de conception urbaine et environnementale sur le secteur dit « bassin économique et écologique », à Champigny-sur-Marne

| | |
|---------------------------|-----------|
| Membres en exercice | 90 |
| Présents titulaires | 72 |
| Ne prend pas part au vote | 0 |
| Représentés | 12 |
| Absents | 6 |

| | |
|--------------------|-----------|
| Votants | 84 |
| Abstention | 0 |
| Suffrages exprimés | 84 |
| Pour | 84 |
| Contre | 0 |

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Delphine FENASSE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Jacques J.P. MARTIN, Céline MARTIN, Pierre MIROUDOT, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Jacqueline BENHAMED représentée par Geneviève CARPE, Jean-Marc BRETON représenté par Germain ROESCH, Jean-Luc CADEDDU représenté par Thierry BARNOYER, Rodolphe CAMBRESY représenté par Véronique CHEVILLARD, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Bénédicte MARETHEU représentée par Christel ROYER, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Pascale MOORTGAT représentée par Sylvain BERRIOS, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ.

Absents :

Thomas BERRUEZO, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Dorine FUMEE, Nassim LACHELACHE, Déborah MUNZER.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

OBJET : Approbation de la convention de financement pour une mission de réalisation d'un « plan guide » d'orientations, de programmation économique, de conception urbaine et environnementale sur le secteur dit « bassin économique et écologique », à Champigny-sur-Marne.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a transféré la compétence aménagement de l'espace à la Métropole du Grand Paris et aux établissements publics territoriaux (EPT), notamment son article 59 ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, notamment ses articles 81, 115, 123 et 148 ;

VU la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain, notamment son article 60 ;

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, notamment ses chapitres I et II ;

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la création de la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial n°10 PARISESTMARNE&BOIS dont le siège est à Champigny-sur-Marne ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5219-1 et L.5219-5 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment l'article L.300-1 et suivants ;

VU le courrier de la commune de Champigny sur Marne en date du 20 octobre 2021 proposant au territoire de prendre part à cette mission et d'en assurer le co-financement à hauteur de 10% du montant prévisionnel ;

VU la délibération n° 2022-154 en date du 28 septembre 2022 du Conseil Municipal de Champigny-sur-Marne approuvant le projet de convention de financement entre la Commune, le Conseil Départemental du Val-de-Marne, EPAMARNE, l'Etablissement Foncier d'Ile de France (EPFIF), la SADEV 94 et l'Etablissement Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU le projet de convention de financement, ci annexé ;

CONSIDERANT la volonté de la Commune de Champigny sur Marne d'engager une nouvelle réflexion sur le devenir d'un secteur urbain stratégique autour du pôle gare BVC, du parc départemental du Plateau et de la friche de l'ex-Voie de Desserte Orientale ;

CONSIDERANT le lancement par la Commune de Champigny d'une mission de réalisation d'un plan guide d'orientations, de programmation économique, de conception urbaine et environnemental du secteur dit « bassin économique et écologique » ;

CONSIDERANT qu'au titre de sa compétence aménagement, le Territoire Paris Est Marne & Bois doit être pleinement associé aux réflexions menées dans le cadre de la réalisation de cette étude ;

CONSIDERANT la sollicitation de la Ville de Champigny par courrier en date du 20 octobre 2021 pour que le Territoire participe au financement de cette étude ;

CONSIDERANT le cadre partenarial dans lequel s'inscrit la mission et impliquant notamment la Commune de Champigny-sur-Marne, le Conseil départemental du Val-de-Marne, l'EPA Marne, l'Etablissement public Foncier d'Île de France, la SADEV 94 et l'Etablissement Public Paris Est Marne et Bois ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, aménagement, habitat et politique de la ville en date du 6 octobre 2022 ;

VU l'avis favorable de la commission Territoriale des finances en date du 6 octobre 2022 ;

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} :

APPROUVE la convention de financement pour une mission de réalisation d'un plan guide d'orientations, de programmation économique, de conception urbaine et environnementale du secteur dit « bassin économique et écologique » qui prévoit une participation financière du Territoire Paris Est Marne & Bois à hauteur de 10%, soit 25 000 € maximum, du montant prévisionnel de cette mission.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement et tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

ARTICLE 3 :

DIT que la délibération n°DC2021-148 en date du 7 décembre 2021 est retirée.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sous forme électronique, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitanio

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 12/10/2022
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1 et
L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le